

**ASILE ET MIGRATION(S) - RÉGULARISATION**

**Revendication du MOC** : en matière de régularisation, le MOC revendique l'établissement **des critères clairs ayant valeur légale et une commission indépendante**.

<b>PS</b>	<b>Presque d'accord</b> : si le PS n'évoque ni la commission ni le principe des critères clairs, il fait des propositions concrètes d'amélioration de différentes situations qui devraient être traitées de la même façon : demande pour raisons médicales, séjour humanitaire, protection subsidiaire,...
<b>ECOLO</b>	<b>D'accord</b> : en ce qui concerne la question des critères. ECOLO propose d'inscrire dans la loi des critères clairs et permanents. Ceux-ci seraient au nombre de 5 : procédure d'asile longue (3 ans y compris recours) / impossibilité de retour au pays d'origine/attaches sociales durables/disposer d'un projet de contribution socio-économique.
<b>cdH</b>	<b>Partiellement d'accord</b> : le CDH n'évoque pas la question de critères clairs et permanents mais demande d'organiser une procédure rapide et de qualité avec une motivation correcte des décisions négatives. Cela concerne, au moins, les groupes dits vulnérables.
<b>MR</b>	<b>Pas d'accord</b> : le MR évoque surtout une plus grande efficacité (1 seul ministre, croisement des informations entre les autorités, contrôle plus strict du séjour pour raisons médicales,...).